

Soutenons les médecins du travail B. Berneron et D.Huez

Le 8 juin 2016 à partir de 13h30 se déroulera un rassemblement de soutien à deux médecins du travail devant le Conseil National de l'Ordre des Médecins, 180 Boulevard Haussmann à Paris.

C'est en effet à cette date que l'instance disciplinaire nationale de l'ordre des médecins examinera les appels de ces deux médecins du travail qui ont fait précédemment l'objet d'un « avertissement » par les chambres régionales disciplinaires. Ces médecins comme beaucoup d'autres sont poursuivis par des employeurs qui leur reprochent d'avoir rédigé des écrits faisant le lien entre l'état de santé de salarié-es et leur travail. Pour le conseil de l'ordre, un médecin ne peut certifier que « des faits qu'il a personnellement constatés », ce qui n'est pas le cas des certificats incriminés qui portent sur des pathologies psychiques en lien avec des situations de travail dégradées. Il a été reproché à l'un des médecins « d'avoir pris parti pour la salariée, tenant ses dires pour établis » et que la teneur de son rapport « caractérise pour le moins un manque de prudence et de circonspection ».

Or ces positions sont contradictoires avec le dispositif des maladies professionnelles, la déclaration étant faite à partir des dires des intéressé-es et non de faits dument constatés par un médecin, avec l'article L461-6 du code de la Sécurité sociale qui indique que tout médecin doit déclarer « tout symptôme et toute maladie qui présentent à son avis un caractère professionnel ».

En persistant sur cette voie, l'ordre des médecins met en danger la réparation des atteintes à la santé du fait du travail et offre aux employeurs un moyen de pression supplémentaire sur les médecins engagés dans la santé au travail.

Pour l'union syndicale Solidaires il est essentiel de garantir et de réaffirmer l'indépendance des médecins du travail dans un contexte de situations de travail fortement dégradées qui portent atteinte à la santé -tant physique que psychique- des salarié-es. Il est tout aussi essentiel d'assurer l'effectivité de la responsabilité de tout employeur en matière de santé et de sécurité au travail. Le 8 juin 2016 Solidaires appelle à venir soutenir les médecins du travail B. Berneron et D.Huez.

Paris 7 juin 2016

144 Bd de la Villette 75 019 Paris	Téléphone : 01 58 39 30 20 Télécopie : 01 43 67 62 14	contact@solidaires.org www.solidaires.org
---	--	--

